



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LUNDI 30 JUIN 2025

Nombre de conseillers : 30

- Présent(e)s : 21

- Pouvoirs : 5

- Excusé(e)s : 3

- Absent(e)s non

excusé(e)s : 1

L'an deux mil vingt-cinq, le 30 juin, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, dûment convoqué le 23 juin 2025, s'est réuni en session ordinaire à 19h00 au Foyer rural à Ternay, sous la présidence de Monsieur le Président, Pierre BALLELIO.

Secrétaire : Mme Sylvie CARRE

Présent(e)s :

Mmes et MM, Nicolas VARIGNY, Laurent BICARD, Cécile SUBRA (Chaponnay), Jean-Philippe CHONE, Patrice BERTRAND, Martine JAMES, Christelle REMY (Communay), Timotéo ABELLAN, Sandra BULLION (Marennnes), Pierre BALLELIO, Sylvie CARRE, Arnaud DELEU, René MARTINEZ (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY, Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézín du Rhône), Michel BOULUD, Frédérique LEPEPS (Simandres), Mattia SCOTTI, Béatrice CROISILE, Patrice LAVERLOCHERE, Roberto POLONI (Ternay)

Pouvoirs :

Mme Maryse MERARD (Chaponnay) a donné pouvoir à M. Nicolas VARIGNY (Chaponnay)

Mme Sophie BIBOLLET-JUSTE (Communay) a donné pouvoir à Mme Christelle REMY (Communay)

M. Lilian CARRAS (St Symphorien d'Ozon) a donné pouvoir à Mme Sylvie CARRE (St Symphorien d'Ozon)

M. Denis CATHEBRAS (Sérézín du Rhône) a donné pouvoir à Mme Mireille BONNEFOY (Sérézín du Rhône)

Mme Marie-Thérèse CHARRE CHAZAL (Ternay) a donné pouvoir à M. Roberto POLONI (Ternay)

Excusé(e)s :

Mme Pascale LUCARELLI (St Symphorien d'Ozon)

Mme Mireille SIMIAN (St Symphorien d'Ozon)

Mme Bettina VOIRIN (Ternay)

Absent(e)s non excusé(e)s :

Mme Valérie ALLAGNAT (Chaponnay)

N°2025-77-1.1.5.4
30/06/2025

Autorisation de signature de l'accord cadre à marchés subséquents de travaux publics de voirie

Timotéo ABELLAN, Vice-président délégué à la voirie, rappelle à l'assemblée que :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1414-2 et L1411-5 ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2022-09-01-00026 du 1er septembre 2022 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;

Vu la Commission d'Appel d'Offres du 16 juin 2025 ;

Vu le bureau communautaire du 16 juin 2025 ;

Considérant l'avis d'appel à la concurrence diffusé au BOAMP du 29 mars 2025 et au JOUE le 31 mars 2025 pour un accord-cadre multi-attributaires (4 attributaires) à marchés subséquents pour les travaux publics d'investissement de voirie dont le montant est inférieur à 275 000€ HT ;

Considérant que l'accord cadre a une durée de validité de 1 an, reconductible expressément 3 fois, soit une durée maximale de 4 ans ;

Considérant qu'il est conclu sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel de 2 000 000 € HT ;

Considérant la décision d'attribution de la commission d'appel d'offres du 16 juin 2025 aux sociétés suivantes :

- ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE RHONE ALPES
- SPIE BATIGNOLLES TP AURA
- PERRIER Aménagements urbains
- ROGER MARTIN AUVERGNE RHÔNE -ALPES

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à signer l'accord cadre à marchés subséquents n°2025.20.00 ainsi que tous les actes contractuels y afférents, avec les sociétés :
 - ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE RHONE ALPES
 - SPIE BATIGNOLLES TP AURA
 - PERRIER Aménagements urbains
 - ROGER MARTIN AUVERGNE RHÔNE -ALPES
- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2025 du budget principal de la CCPO aux chapitres 21, 23 et 458.

Télétransmise en Préfecture le - 2 JUIL. 2025
Affichée le
Certifiée exécutoire le - 2 JUIL. 2025

Pour extrait conforme au registre,
Pierre BALLELIO
Président

